

<https://snetap-fsu.fr/Communique-intersyndical-CTM-29.html>



Communiqué intersyndical CTM 29 novembre 2013

Enseignement Agricole : déprec'action interpellation du ministère et CTM bloqué

- Nos Actions - Les Communiqués -



Date de mise en ligne : vendredi 29 novembre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés



Enseignement Agricole : déprec'action interpellation du ministère et [CTM](#) bloqué

La délégation intersyndicale [FSU](#), [SUD](#) et [CGT](#) a interpellé, dès l'ouverture du Comité Technique Ministériel de ce jour, le Secrétaire Général du Ministère sur la déprécarisation des collègues des services administratifs et techniques des [EPLEFPA](#) ([déclaration](#)).

À l'issue de cette déclaration, plus d'une trentaine de collègues, sous les bannières CGT FSU SUD, ont envahi le [CTM](#). Ils étaient accompagnés des représentantes de tous les syndicats à la [CAP](#) des adjoints administratifs.

Plusieurs collègues administratives venues spécialement des établissements sont intervenues pour témoigner de leurs conditions de travail et de vie difficiles en rappelant qu'avec « **800 € par mois, nous ne pouvons pas attendre 15 mois pour être titularisées.** ». Le représentant du [SNERMA-FO](#) s'est associé à l'ensemble de nos revendications.

Après une longue réponse du secrétaire général et de la [DGER](#) avouant de fait leur incapacité face au manque de budget, la seule avancée a été l'annonce du rattrapage des mois perdus pour le déroulement de carrière pour les seules 47 Adjointes Administratives reçues au concours en juin 2013.

Ces réponses étant insuffisantes, l'intersyndicale a décidé d'empêcher la tenue du [CTM](#) pour montrer son mécontentement et interpellé une nouvelle fois le ministère sur l'exaspération de tous les collègues précaires.

Avec 30 postes par an, il faudra 30 ans pour titulariser les 900 précaires éligibles à ce dispositif, sans compter la grande masse des agents B et C non recensée par le ministère (Contrats aidés et ceux exclus par les critères très restrictifs de la loi de déprécarisation).

La prochaine étape de mobilisation sera le groupe de travail prévu dans la première quinzaine de décembre, obtenu lors de l'entrevue avec le directeur de cabinet, pour exiger des conditions de titularisation acceptables et un nombre suffisant de postes à la déprécarisation.

Une fois de plus, c'est par la mobilisation de tous les personnels, comme aujourd'hui des collègues administratives venues de leurs établissements pour témoigner devant les responsables de l'administration, que nous réussirons à faire pression sur Le Ministre pour aboutir à

Une véritable déprécarisation.

Paris le 29 novembre 2013